Nations Unies S/PV.8104



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8104e séance

Jeudi 16 novembre 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Alfano	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de).	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon.	M. Bessho
	Kazakhstan.	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine.	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Libye

17-38587 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Mohamed Siala, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Salamé et de l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Salamé.

M. Salamé (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Italie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois présent. C'est un privilège que de voir le Ministre Alfano présider la présente séance, et cela reflète la ferme volonté de l'Italie d'appuyer les efforts que déploie l'ONU pour mettre fin à la crise en Libye.

Le plan d'action pour la Libye a été lancé il y a deux mois. Ce plan d'action comporte un certain nombre d'éléments que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a commencé à mettre en œuvre simultanément, notamment la modification de l'Accord politique libyen, l'organisation d'une conférence nationale, la préparation des élections et la fourniture d'une assistance humanitaire.

Le cas de la Libye peut sembler simple. En tant que pays épargné par des divisions ethniques ou sectaires profondes, qui est en outre doté d'un bon système éducatif et riche en ressources naturelles, un grand nombre des problèmes rencontrés ailleurs ne se posent pas en Libye. Toutefois, ce pays qui pourrait être considéré à tort comme une nation homogène est en réalité divisé au niveau atomique. Le conflit de 2011 et les troubles qui ont marqué les années suivantes ont fait imploser le régime politique. Celui-ci a été remplacé par une multiplicité de programmes individuels concurrents, qui prétendent souvent représenter des régions, des villes ou des tribus. Il est essentiel de reconstituer le régime politique national libyen, sinon, il sera impossible de créer des institutions, et la reconstruction de l'État doit nécessairement être une entreprise sisyphienne.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours des deux derniers mois, la mise en œuvre du plan d'action a considérablement avancé. L'ONU a convoqué dans les locaux de la MANUL à Tunis deux sessions du comité de rédaction conjoint, qui est composé de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, en vue de décider d'un ensemble d'amendements à apporter à l'Accord politique libyen. Pour la première fois, avec la tenue de ces réunions, l'article 12 de l'Accord politique libyen a été mis en œuvre. Je me félicite de la reconnaissance mutuelle des deux assemblées et du fait qu'elles ont reconnu l'Accord politique libyen comme étant l'unique cadre disponible pour mettre un terme à la crise en Libye.

Depuis ces réunions, les deux organes sont restés en contact. En dépit des nombreux progrès accomplis, il reste quelques décisions à prendre. Je suis convaincu que nous nous approchons d'un consensus. Nous n'élaborerons pas un processus destiné à sélectionner certains candidats en particulier, et tout mécanisme chargé de sélectionner un nouveau conseil de la présidence et un nouveau gouvernement doit être transparent et équilibré. J'ai le plaisir de signaler que la grande majorité du public libyen a accueilli favorablement cette approche de principe. On s'attend à ce que les personnalités politiques soient surexcitées par la question de « qui », mais pour nous, l'important est de savoir « comment » – nous voulons dire par là que le processus doit être juste, ouvert et compétitif.

Des efforts sont également en cours en ce qui concerne d'autres aspects du plan d'action. La MANUL est en pleins préparatifs de la conférence nationale – al-Multaqa al-Watani – qui doit se dérouler en février 2018. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de l'organiser en Libye, et je suis reconnaissant des nombreuses offres d'assistance que nous avons reçues de la part d'acteurs libyens. La conférence nationale donnera aux Libyens dans tout le pays la possibilité de se rassembler dans un même lieu pour la première fois,

de renouveler leur discours national commun et de se mettre d'accord sur les mesures tangibles à mettre en place pour conclure la transition. J'insiste sur le fait que la conférence ne doit exclure personne afin d'adopter une véritable charte nationale et d'élaborer les directives législatives nécessaires pour mener la transition à son terme. Cette conférence est plus importante que jamais du fait des nouvelles menaces contre l'unité nationale proférées récemment par les autorités parallèles.

En ce qui concerne les élections, nous déployons des efforts intensifs pour créer les conditions politiques et techniques propices à leur organisation. Les élections ne doivent pas avoir lieu avant que nous nous soyons assurés qu'elles n'ajouteront pas un troisième parlement ou un quatrième gouvernement. Les Libyens méritent des institutions nationales incontestées.

Pour garantir l'état de préparation, la Haute Commission électorale nationale s'efforcera de mettre à jour les listes électorales avant la fin de l'année, ce qui n'était pas arrivé depuis 2014. La communauté internationale est tout à fait prête à appuyer ce processus. De son côté, la Chambre des députés doit s'acquitter de la tâche qui lui incombe d'adopter la législation électorale nécessaire. Il faut également mettre en place un cadre constitutionnel clair. L'Assemblée constituante a été élue et chargée de rédiger une nouvelle Constitution, ce qu'elle a fait. Je la félicite d'avoir résisté à la pression qu'elle a dû affronter, et je condamne les menaces qui ont visé des membres de l'Assemblée.

Le processus constitutionnel doit se poursuivre. Si nous travaillons de concert pour appliquer les diverses parties du plan d'action, aucun vide n'est acceptable. Qu'il soit ou non modifié, l'Accord politique libyen de 2015 doit donc constituer le cadre pour mener la transition à son terme.

Dans le cadre du plan d'action, l'ONU s'emploie également à créer des conditions de vie plus sûres et normales pour tous les citoyens afin que les Libyens puissent mener leur vie quotidienne à l'abri de la peur et du besoin. Nous sommes en train d'intensifier nos contacts avec les groupes armés et de mettre au point une stratégie en vue de les réinsérer progressivement à la vie civile. À Tripoli, nos experts travaillent en étroite collaboration avec les forces de sécurité nationales pour leur permettre d'assurer plus efficacement la sécurité dans la capitale. Par ailleurs, nous continuons de collaborer avec les dirigeants militaires dans tout le pays pour déterminer la forme que prendront les institutions militaires libyennes. Pour garantir une sécurité humaine durable en Libye, il faut également autonomiser le secteur judiciaire et les organismes professionnels chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité. L'ONU est en train d'élaborer, en collaboration avec le Ministère de la justice et d'autres acteurs libyens, des initiatives qui visent en particulier à réformer le système pénitentiaire, qui est dans un état déplorable.

La Mission s'efforce de faciliter le dialogue entre les communautés et les institutions locales, notamment l'accord préliminaire conclu récemment entre Tripoli et Zintan. Dans ce contexte, je salue la décision prise par le Conseil de la présidence de créer un fonds de réparations national pour toutes les victimes du conflit.

Nous ne pouvons passer sous silence la situation humanitaire désespérée en Libye. Par le passé, le pays a beaucoup donné à une grande partie de l'Afrique; aujourd'hui, 25 % de la population a besoin d'une aide humanitaire. En particulier, le secteur de la santé libyen est en crise. Seule une fraction des hôpitaux publics libyens fonctionnent. Les médicaments se font rares et le matériel moderne est souvent mal entretenu. Le personnel étranger, l'épine dorsale traditionnelle du système de santé libyen, a fui. Certains praticiens libyens ont averti que le pays est exposé au risque d'épidémies. Nous prévoyons d'organiser en début d'année prochaine une réunion de coordination de haut niveau regroupant les parties prenantes locales et internationales.

Il est inacceptable qu'un pays aussi riche souffre tant. C'est cependant le cas, et nous devons l'aider à s'attaquer à ses problèmes les plus pressants. Notre stratégie humanitaire visa à aider à répondre aux besoins pressants des groupes les plus vulnérables. J'espère que le Conseil peut envisager d'appuyer notre programme pour 2018, sans parler du Fonds de stabilisation pour la Libye, en place depuis deux ans maintenant et qui est d'une importance critique et a apporté des avantages concrets aux communautés à Aoubari, Benghazi, Sabha, Syrte et Kikla. Encouragé par ce succès, le Fonds s'étend à Bani Walid et au grand Tripoli. Grâce au Fonds de stabilisation, des hôpitaux ont rouvert et les enfants ont des salles de classe.

Pourtant, cela ne suffit pas. Il faut faire bien davantage. En ce qui concerne les migrants et les réfugiés, malgré l'aide d'urgence, nous avons vu une augmentation du nombre de personnes détenues arbitrairement dans un système qui ne respecte pas le principe de responsabilité ou la procédure régulière. Les migrants sont toujours victimes de violences extrêmes, de travail forcé, d'extorsions, de meurtres et d'autres

graves violations à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de détention officiels. Nous exhortons le Gouvernement libyen à s'attaquer directement et globalement à ce problème, afin de trouver une solution qui respecte les droits des migrants et des communautés d'accueil dans tout le pays. L'ONU est prête à travailler avec les autorités libyennes et avec leurs voisins du nord et du sud pour trouver des solutions innovantes et durables.

Au-delà du Plan d'action, trois problèmes très sérieux se sont imposés à notre ordre du jour : l'impunité pour les crimes graves, l'économie de la prédation et l'érosion des avoirs gelés.

Tout d'abord, l'impunité et le non-respect de la loi continuent de prédominer dans le pays face à des crimes de plus en plus odieux commis chaque jour. Pour donner quelques exemples récents, le 26 octobre, 36 cadavres ont été découverts à Abyar, près de Benghazi. Les marques qu'ils portaient laissent penser que les personnes ont été torturées avant d'être exécutées. Ce n'est qu'un exemple parmi une longue série de découvertes de cadavres qui ont été abandonnés çà et là à Benghazi et dans les environs au cours des derniers mois. Quelques jours plus tard, un avion de chasse a bombardé une famille dans la banlieue de la ville de Derna. Quatorze civils, pour la plupart des enfants ainsi que des femmes, ont été tués dans cette attaque effroyable qui s'apparente à un crime de guerre. Le 20 octobre, à Tripoli, les corps de trois hommes ont été rendus à leurs familles plusieurs heures après que ces derniers ont été capturés vivants au cours d'affrontements dans la région d'al-Ghrarat, ce qui laisse craindre des exécutions extrajudiciaires. Nous sommes toujours en train d'enquêter sur les récents événements qui ont mené à la mort de nombreux combattants dans la région de Warchefana, dans l'ouest de la Libye. Il se pourrait qu'un certain nombre d'entre eux aient été tués dans des conditions qui violent le droit international.

De tels événements ébranlent la foi populaire dans le processus politique. Une fois de plus, j'appelle les autorités libyennes à enquêter sur ces cas et à amener les responsables à répondre de leurs actes. Toutefois, je ne peux ignorer le fait que ces événements se produisent dans le pays avec une régularité alarmante, et je ne peux accepter que les appels répétés à la justice soient laissés sans réponse. Si les Libyens ne peuvent lutter seuls contre l'impunité qui entoure les crimes de guerre, alors il est temps que la communauté internationale envisage des mécanismes, par exemple des tribunaux conjoints, qui peuvent les y aider.

La deuxième difficulté tient au fait que la politique en Libye est fortement façonnée par l'économie de prédation. Dans un environnement d'insécurité prolongée et d'absence de respect du principe de la responsabilité, l'économie souterraine prospère. Des milliards de dollars sont perdus chaque année dans des transferts d'argent illicites. Le fossé qui sépare le taux de change officiel, fixé à 1,4 dinar libyen pour 1 dollar, et le taux de change sur le marché noir, qui est de 9 dinars pour 1 dollar, offre de nombreuses occasions de faire des marges de profit énormes. Les courtiers tirent des bénéfices de la vente de lettres de crédit et de chèques. Le trafic de carburant subventionné vers des pays étrangers prive le pays de centaines de millions de dollars chaque mois. D'autres faits concernent l'attribution de contrats gouvernementaux surévalués. Il en résulte que les réserves financières de la Libye diminuent rapidement. La Libye est un exemple classique d'apparition instantanée de millionnaires et d'appauvrissement extrêmement rapide de la classe moyenne. C'est le peuple libyen qui paie le plus lourd tribut. À l'heure actuelle, deux jeunes Libyens sur cinq sont sans emploi.

La troisième difficulté, qui prive le pays de nombreux dollars, en plus de la prédation, est liée au fait que des centaines de millions de dollars supplémentaires sont perdus en silence en raison de la mauvaise gestion des avoirs gelés de la Libye. Geler les avoirs est une chose. Mais, mal les gérer en est une autre. Nous devons réexaminer la manière dont les richesses et les investissements extérieurs de la Libye sont gérés, pour qu'ils ne soient pas silencieusement et progressivement perdus pour les générations futures.

La reprise du processus politique a créé une nouvelle dynamique. Il m'est agréable de voir que de nombreux débats constructifs et pacifiques sur l'avenir du pays sont en cours. Je reçois quotidiennement de nouvelles idées et suggestions sur le processus politique de la part de citoyens ordinaires qui ont envie et qui sont libres de contribuer à la définition de l'avenir de leur pays, et cela montre leur attachement à ce processus. Ces citoyens ne sont pas prêts à sacrifier leurs droits sur l'autel de la sécurité, et ils ne doivent pas avoir à le faire. Dans une société fondée sur les institutions, ni les droits ni la sécurité ne doivent être compromis.

Je m'engage à faire tout mon possible pour aider les Libyens à régler leur crise politique. L'ONU est en train d'accroître sa présence en Libye, et a déjà renforcé considérablement ses activités dans le pays.

Qu'il me soit permis de terminer mon discours en remerciant les membres du Conseil de leur détermination et de leur appui à nos efforts pour régler la crise en Libye. Je tiens également à remercier nos partenaires du quatuor : l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne. Leurs efforts conjoints sont la clef du succès du Plan d'action et de l'avenir meilleur qu'il promet au peuple libyen.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je remercie M. Salamé de son exposé excellent et complet et de son travail.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur les travaux du Comité créé par cette même résolution. Le rapport couvre la période allant du 29 août au 16 novembre 2017, période durant laquelle le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a mené d'autres travaux via la procédure d'accord tacite.

Tout d'abord, je tiens à faire observer que, sur la base des demandes introduites par le Gouvernement libyen les 20 et 31 octobre respectivement, le Comité a renouvelé l'inscription des navires *Capricorn* et *Lynn S* sur la liste des sanctions, pour une nouvelle période de 90 jours chacun. Suite aux informations reçues du Groupe d'experts sur la Libye, le Comité a également précisé les derniers emplacements connus de ces navires sur sa liste. Comme le Conseil s'en souviendra, les navires ont été inscrits sur la Liste des sanctions pour avoir tenté d'exporter illégalement du gazole depuis la Libye. Au cours de la période considérée, le Comité a également répondu à une demande d'orientation adressée par l'Égypte sur la portée des mesures contenues dans les paragraphes 10 a) et 10 b) de la résolution 2146 (2014), étant donné qu'elles sont liées aux navires qui transitent par le canal de Suez.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé deux demandes de dérogation, adressées en vertu du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). Ces demandes ont été adressées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et les Pays-Bas, respectivement. Le Comité a également reçu une notification adressée en vertu du paragraphe 13 b) de la résolution 1970 (2011) de la MANUL, à laquelle il n'a pas opposé d'objection, ainsi que deux notifications après livraison toujours de la part de la Mission. Il n'y a pas eu d'accord au Comité sur des mesures de suivi concernant la recommandation n°5 contenue dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2017/466), qui est liée à l'embargo sur les armes.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a demandé des clarifications supplémentaires concernant une demande de dérogation adressée par la Suisse en vertu du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a également poursuivi son examen d'une demande de dérogation adressée par le Canada, sans référence à une disposition dérogatoire spécifique.

Le Comité envisage également de procéder à des mises à jour techniques de ses lignes directrices pour la conduite de ses travaux. Un tel exercice n'a plus été entrepris depuis octobre 2011.

Enfin, le 10 novembre, le Comité s'est réuni dans le cadre de consultations conjointement avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, pour discuter de la présence et des activités de groupes armés du Darfour en Libye et au Soudan du Sud. Il s'agissait d'une initiative du Président du Comité 1591 à la suite de sa visite au Soudan en mai 2017. Au cours des débats, les Groupes d'experts assistant les trois Comités ont présenté leurs conclusions sur les activités transfrontalières illicites des groupes armés du Darfour, notamment le fait qu'ils combattent comme mercenaires pour diverses parties en Libye, sont impliqués dans des activités qui violent l'embargo sur les armes en rapport avec la Libye, et participent ou contribuent à la contrebande et à la traite de migrants en Libye. Les membres du Comité ont procédé à un échange de vues sur la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog, de son exposé et de son action efficace à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

J'ai maintenant le plaisir de changer maintenant de casquette et de faire une déclaration au nom de l'Italie. Je voudrais encore une fois remercier le Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, de son exposé, l'Ambassadeur Skoog de sa mise à jour sur les activités du Comité de sanctions, et le Ministre Siala de sa présence parmi nous aujourd'hui.

En Libye, c'est la stabilité et la sécurité de toute la Méditerranée qui sont en jeu. Une solution politique est indispensable. Il n'y a pas de raccourcis militaires,

car si une partie choisit l'option militaire, la crise risque de se poursuivre indéfiniment et Daech pourrait refaire surface. La lutte contre le terrorisme doit rester une priorité stratégique, et le contrôle des frontières libyennes est également d'une importance fondamentale. Aujourd'hui, par exemple, après la défaite de Daech en Iraq et en Syrie, les combattants étrangers pourraient retourner en Libye et, de là, en Europe.

L'Italie a secouru et accueilli des milliers de réfugiés et de migrants en conjuguant solidarité et sécurité. Mais, particulièrement en cette conjoncture, placer l'accent sur les frontières libyennes est devenu un impératif sécuritaire. C'est une tâche que doivent se partager les principaux acteurs de la communauté internationale.

Deux mois seulement se sont écoulés depuis que M. Ghassan Salamé a exposé son plan d'action. Nous nous sommes félicités de l'approche constructive adoptée lors des discussions à Tunis. Voir les deux délégations assises à la table de négociations était un très bon signe. Nous ne sous-estimons pas les difficultés d'un processus complexe. Nous savons que des questions cruciales doivent encore être réglées. Les obstacles et les défis sont réels. Mais nous appuyons fermement l'action menée par M. Salamé. Se hâter d'aller aux élections sans avancées en matière de sécurité et de réconciliation pourrait s'avérer contre-productif. Certes, le processus doit être mené à terme avec, pour horizon politique, des élections, mais voter sans définir les règles pourrait exacerber les tensions. C'est pour toutes ces raisons que nous demandons aux Libyens d'appuyer le processus politique et de saisir l'occasion fournie par le plan de M. Salamé. Les Libyens doivent faire fond sur ce plan dans un esprit d'ouverture et de compromis.

Le mois prochain, deux années se seront écoulées depuis que l'Accord politique de Skhirat a été signé. Cet anniversaire n'est pas une date butoir. C'est plutôt une occasion qu'il faut saisir pour redoubler d'efforts en vue d'un compromis politique et pour promouvoir la réconciliation. Les parties et la communauté internationale ne doivent pas permettre que s'installe un vide institutionnel dangereux. L'Accord politique libyen reste le seul cadre pour la transition. Tandis que les Libyens négocient, nous avons besoin d'interlocuteurs institutionnels pour élaborer et mettre en œuvre des programmes en faveur des Libyens. Pour que s'améliore la sécurité, les Libyens ont besoin de forces de sécurité unifiées placées sous l'autorité du Conseil de la présidence.

La Libye ne peut pas se permettre de tomber dans de nouveaux conflits armés. L'Italie a condamné les frappes brutales près de Derna et l'horrible charnier découvert près de Benghazi. Nous joignons notre voix à celle des Libyens, des institutions libyennes et des Nations Unies pour demander l'ouverture d'une enquête impartiale sur les tous derniers faits tragiques. Dans le même temps, un accès humanitaire complet doit être autorisé là où les besoins fondamentaux et les droits de l'homme sont menacés. Par exemple, nous sommes heureux d'apprendre que l'Organisation mondiale de la Santé a pu entrer dans Derna pour y fournir une aide médicale.

L'Italie est très proche de la population civile. Nous avons fourni une aide humanitaire et au développement aux couches vulnérables de la société, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés et les migrants. Le ralentissement des flux migratoires est encourageant, mais ne doit pas se faire aux dépens des droits de l'homme. L'Italie a alloué de nombreuses ressources aux garde-côtes et aux municipalités locales libyennes. Nous voulons améliorer les conditions de vie terribles dans les centres pour réfugiés et migrants. Et nous appelons à présent les organisations non gouvernementales à lancer des projets. Nous collaborons déjà avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

La reprise économique est essentielle pour la stabilisation de la Libye. Le pays gagnerait à se doter d'un programme de développement durable du type Vision 2030 en tant que cadre d'action.

Je voudrais dire un dernier mot sur la présence de la communauté internationale en Libye. L'Italie a été le premier pays occidental à rouvrir son ambassade à Tripoli. Nous nous félicitons du renforcement progressif de la présence des Nations Unies et nous encourageons d'autres pays à envisager d'y retourner. Ensemble, nous devons rétablir ces liens politiques, économiques et culturels qui peuvent aider nos amis libyens dans leur cheminement vers la paix, la sécurité et la stabilité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à New York, Monsieur le Président. C'est un plaisir de vous voir présider cette séance. Je pense que votre présence est une marque de l'engagement de votre pays envers les Libyens en ces temps difficiles pour eux.

Je remercie aussi l'Ambassadeur Skoog de ses inlassables efforts à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et le Représentant spécial, M. Salamé, de son exposé complet et fascinant. Il est certain que les deux mois qui se sont écoulés depuis qu'il a présenté son plan d'action à l'Assemblée générale ont été riches en événements. Sous sa direction, d'importants pas en avant ont été faits pour relancer et mener de l'avant le processus politique libyen. Pourtant, ces dernières semaines ont été marquées par une escalade de la violence. Manifestement, la Libye doit maintenant choisir : aller vers un avenir de stabilité et de sécurité ou retourner à un passé de violence et d'incertitude.

Je voudrais commencer par les aspects positifs. Et des évolutions positives il y en a eu dans le processus politique! Les comités de dialogue de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont travaillé d'arrache-pied pour s'accorder sur les amendements à apporter à l'Accord politique libyen. Il a fallu pour ce faire du courage et un esprit de compromis, mais, bien entendu, ce n'est qu'un début. D'autres engagements de toutes les parties sont désormais nécessaires pour maintenir la dynamique et pour mener la Libye de l'avant. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue ce qui est en jeu. La Libye a maintenant une véritable occasion de mettre en place un gouvernement réellement national, qui jouisse de l'appui de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État et qui puisse répondre aux aspirations de tous les citoyens. Tout autre retard, toutefois, ne fera que prolonger les souffrances des citoyens ordinaires qui, nous en convenons tous, souffrent depuis trop longtemps.

Il nous suffit de considérer la récente escalade de la violence pour voir quelles seraient les conséquences d'un autre retard. Les frappes sur Derna, qui ont entraîné la mort de 16 civils, et les dernières exécutions apparemment sommaires à Jaalat el-Abyar et Warchefana en sont des exemples. Il y en a d'autres encore. Ces actes de violence montrent clairement qu'une solution politique n'est plus un choix, mais un impératif crucial pour le peuple libyen. Nous devons tous nous sentir préoccupés par la poursuite de ces violations et de ces atteintes aux droits de l'homme partout dans le pays, dont beaucoup sont commises à l'encontre de civils, notamment les migrants. Nous devons tous condamner les assassinats extrajudiciaires par toutes les parties au conflit, de quelque bord qu'elles soient. Le climat d'impunité doit cesser. Je réaffirme notre appui à l'action menée par les Libyens et la communauté internationale pour amener les auteurs de ces crimes à en répondre.

Au vu de la récente escalade de la violence, il est clair que l'embargo sur les armes qui est en place n'a pas endigué le flux d'armes illicites depuis et vers la Libye. Cela sape non seulement la paix et la sécurité de la Libye et de la région, mais fait aussi le jeu des groupes terroristes qui continuent de menacer la sécurité mondiale. J'engage tous les États Membres à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que l'embargo sur les armes soit strictement respecté.

Le dialogue entre les deux parties est essentiel non seulement pour le processus politique, mais aussi pour l'économie. Aux fins d'une économie prospère, il faudrait que les principales institutions économiques prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre des réformes importantes. Il est également vital que les ressources pétrolières de la Libye soient utilisées au profit de l'ensemble du pays. J'appelle tous les États Membres à continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir le trafic de pétrole et appliquer le régime de sanctions, qui a pour but de protéger les ressources pétrolières de la Libye dans l'intérêt du peuple libyen.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Accord politique libyen reste le seul cadre valable pour la période de transition en Libye jusqu'en 2018. Le Royaume-Uni continuera à appuyer les prochaines étapes immédiates en vue de l'amendement de l'Accord et de la mise en place, d'un commun accord, d'un nouveau Conseil de la présidence. Nous allons également appuyer les efforts qui seront déployés par la suite en vue de la promotion de la réconciliation nationale, de l'adoption d'une constitution à plus long terme et de la préparation des élections. Nous sommes convaincus que l'ONU doit continuer à jouer un rôle de chef de file et que la communauté internationale doit faire preuve d'unité et de persévérance dans le cadre de son appui. En effet, le conflit et l'instabilité en Libye ont des conséquences néfastes pour la région et le monde, mais surtout pour les citoyens libyens. Je conclus donc en invitant les responsables libyens toutes tendances confondues à démontrer qu'ils sont déterminés à apporter la paix et la sécurité à l'ensemble du peuple libyen. Ils doivent dépasser leurs considérations personnelles immédiates et penser à l'avenir à long terme de leur pays. Ils ont la responsabilité de faire des progrès à cet égard et je les exhorte à continuer de coopérer avec le Représentant spécial Salamé et à prendre les mesures audacieuses qui s'imposent que la Libye puisse aller de l'avant.

M. Nebenzi (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, et nous nous réjouissons de votre présence dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous tenons à remercier M. Ghassan Salamé de son exposé. Nous espérons qu'il s'acquittera de la tâche difficile qui lui a été confiée pour promouvoir l'unification de la Libye et nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Il n'y a pas d'autre option que cette voie, si nous voulons régler cette crise le plus rapidement possible et éliminer les menaces émanant de la Libye, notamment le terrorisme.

La situation complexe qui règne dans le pays demeure très préoccupante. La fragmentation politique persiste, ainsi que des divergences profondes entre les différentes autorités. Par ailleurs, des groupes armés, y compris des groupes radicalisés, contrôlent de vastes territoires, tandis que des terroristes se cachent dans divers coins du pays et restent dangereux même s'ils ont subi des pertes. Diverses formes d'activités criminelles sont en plein essor, qui sont le fait de réseaux criminels établis dans l'ensemble de la région méditerranéenne. En outre, il existe des preuves que ces activités de contrebande s'étendent jusqu'en Europe. De toute évidence, en Libye, la situation sur le plan économique est catastrophique. La situation est également difficile sur le plan social. Cet état de chaos permanent nuit au peuple libyen, qui est las des conséquences de l'aventure militaire de 2011, qui n'en finissent pas.

Dans le même temps, il y a eu des moments encourageants, qui permettent d'espérer que des progrès seront réalisés dans le cadre du processus politique. Les dirigeants libyens raisonnables semblent avoir compris que la crise ne peut être réglée que par des moyens politiques. Il importe au plus haut point de respecter l'obligation de s'abstenir de recourir à la force et de démontrer la volonté d'agir sur la base de à l'Accord politique libyen dans la mise en œuvre des accords précédemment conclus concernant la mise en place d'institutions nationales et des organismes d'application de la loi. Il convient de rappeler que les Libyens prévoient d'organiser des élections sous l'égide des Nations Unies, conformément au Plan d'action présenté par M. Ghassan Salamé. Nous espérons également qu'à Tripoli et à Tobrouk, on s'est rendu compte que cette crise ne peut être réglée que par des efforts conjoints à la table des négociations. Sinon, le pays s'enfoncera davantage dans le chaos, avec de lourdes et irréversibles conséquences pour l'État libyen.

Nous appuyons les efforts déployés sous les auspices de l'ONU et nous nous félicitons de l'élan imprimé aux efforts visant à trouver des solutions. La Russie, qui entretient des liens d'amitié avec la Libye depuis longtemps, a apporté son aide et continue d'apporter son aide à cette fin. Depuis la signature de l'Accord politique libyen de Skhirat, nous avons travaillé systématiquement avec les parties libyennes, guidés par l'impératif de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Nous encourageons les Libyens à surmonter les divergences internes et à rechercher des solutions mutuellement acceptables à toutes les questions litigeuses. Nous soulignons l'importance de mener un dialogue constructif et de veiller à ce qu'il soit largement représentatif. Il reste beaucoup à faire à cet égard, étant donné que certaines forces politiques en Libye sont encore en marge du processus politique. Dans le même temps, notre position de principe est que le peuple libyen lui-même doit décider du sort du pays. Les tentatives d'imposer des solutions toutes faites sont contre-productives.

Des efforts considérables s'imposent toujours pour parvenir à des accords durables sur les paramètres de la réconciliation nationale. À cet égard, un appui international dynamique au processus politique en Libye, à même de garantir la stabilité pendant la période de transition et de transformation du pays, demeure essentiel. Il faut renforcer cet appui, en évitant toute concurrence inutile, afin de ne pas créer de nouvelles divisions. Cela vaut également pour les diverses formes d'assistance pratique fournies par les partenaires étrangers de la Libye, y compris les divers programmes dits de formation. Les efforts de l'ONU ne seront couronnés de succès que si nous suivons tous les mêmes règles. Nous sommes conscients de l'importance des mesures prises par les sponsors internationaux et régionaux du processus politique en Libye, notamment les pays voisins. Toutefois, le rôle principal en matière de coordination doit être réservé à l'ONU.

Notre collègue, M. Olof Skoog, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, a décrit les activités menées par cet organe subsidiaire ces derniers temps. En ce qui nous concerne, nous notons que le problème de la circulation incontrôlée d'armes en Libye demeure grave, surtout en l'absence d'une armée unifiée et d'autres organismes d'application de la loi. Ce problème porte atteinte à la sécurité dans le pays et dans la région du Sahel et du Sahara, d'où l'urgence d'assurer le strict respect de l'embargo sur les armes. Nous

estimons qu'il est prématuré de parler de l'assouplissement du régime actuel dans les conditions actuelles. En ce qui concerne les exportations illicites du pétrole et des produits pétroliers en provenance de la Libye, nous estimons qu'il s'agit en effet d'un problème sérieux pour l'économie nationale. Toutefois, les mesures prises par le Comité des sanctions doivent être appliquées strictement sur la base de données fiables et vérifiées, conformément aux paramètres énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité. Il faut éviter toute interprétation arbitraire à cet égard.

M. Delattre (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour son exposé particulièrement éclairant et tient à saluer la poursuite de ses efforts dans la recherche d'une solution politique, qui est, faut-il le rappeler, la seule voie possible en Libye. Je remercie également le Représentant permanent de la Suède pour son exposé très utile sur les travaux en cours du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Pour la France, le succès en Libye passe par deux exigence complémentaires : le maintien de l'unité du Conseil de sécurité, en soutien des efforts du Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, pour renforcer la dynamique politique en cours mais aussi la responsabilisation accrue de tous les acteurs libyens, qui doivent s'approprier ce processus politique et reprendre leur destin en main.

Sur le plan politique, nous continuons d'apporter notre plein et entier soutien au Représentant spécial, M. Ghassan Salamé, dans la tâche difficile qui est la sienne. Je voudrais saluer son engagement exemplaire. Les consultations entre les deux Chambres, lancées à Tunis en septembre, ont permis de parvenir à un consensus sur des points essentiels, notamment sur la réforme du Conseil présidentiel. Les progrès enregistrés à Tunis restent à finaliser lors des prochaines étapes du plan d'action, et notre soutien à M. Salamé est crucial à cette fin. La réussite de ce plan d'action nécessite – je l'ai dit – une responsabilisation accrue de tous les acteurs libyens. Nous encourageons le dialogue entre l'ensemble des acteurs dans le cadre de la médiation de M. Salamé, qui est la seule valable. Nous souhaitons que tous ceux qui, en Libye, pèsent sur le processus de réconciliation nationale s'engagent sincèrement et résolument auprès du Représentant spécial pour mettre en œuvre les différentes étapes de son plan d'action : la révision de l'Accord politique de Skhirat par le Conseil d'État et la Chambre des représentants, la tenue d'une conférence nationale inclusive, la préparation pour les élections et l'adoption de la constitution.

Dans ce contexte, la France déplore les stratégies individuelles qui ont conduit certains protagonistes à prendre en otage le processus de révision de l'Accord politique de Skhirat, comme le Ministre Le Drian a eu l'occasion de le rappeler aux intéressés. La communauté internationale doit exercer toute son influence auprès des responsables libyens, pour qu'ils s'engagent dans le processus politique de manière responsable et sans ambiguïté. Nous rappelons à cet égard que l'Accord politique de Skhirat demeure le seul cadre valide et légitime de toute négociation, pour aller au terme de la transition, avec comme horizon la mise en place d'un cadre constitutionnel et l'organisation d'élections. Il faut par ailleurs continuer à le marteler : il n'y a pas de solution militaire en Libye. Vaincre durablement le terrorisme dans ce pays et répondre aux défis des migrations passent par une solution politique, laquelle doit permettre la réconciliation nationale et la restauration d'un État qui contrôle l'intégralité de son territoire.

Nous sommes très préoccupés par la multiplication des exactions et la détérioration de la situation sécuritaire dans plusieurs localités en Libye, à travers le pays, que ce soit les récentes frappes sur Derna, ou la découverte d'un charnier à Al-Abyar, dans la région de Benghazi. La lutte contre les groupes terroristes listés par les Nations Unies est une priorité, bien sûr, mais il faut aussi assurer la protection des populations civiles. Seule l'union de toutes les forces libyennes permettra de lutter efficacement contre le terrorisme, de sécuriser les frontières et de démanteler les réseaux de trafic de migrants. C'est pourquoi la construction d'une architecture nationale de sécurité unifiée sous l'autorité du pouvoir civil est une priorité absolue en Libye.

Au-delà de la dimension sécuritaire, la question économique et humanitaire est également essentielle, comme l'a éloquemment souligné M. Salamé dans sa présentation. La situation des Libyens, et notamment des classes moyennes libyennes, se détériore rapidement, cela n'est pas tenable. Les ressources pétrolières libyennes doivent rester sous le contrôle exclusif du Gouvernement d'entente nationale et de la National Oil Corporation de Tripoli, seule légitime, pour le bénéfice de tous les Libyens conformément aux résolutions du Conseil. Nous devons préserver et renforcer les mécanismes de sanctions, dans le cadre de l'embargo sur les armes comme de la lutte contre les flux illicites de pétrole, en

appui au processus politique. Il s'agit aujourd'hui également de mettre fin à l'économie parallèle – comme l'a dit M. Salamé, l'économie de prédation – qui se nourrit des divisions politiques et du conflit. Nous rappelons que le Conseil doit pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires contre les individus et contre les entités qui menacent la stabilité de la Libye. Nous devons continuer à encourager le dialogue entre le Conseil présidentiel et les institutions économiques et financières.

Nous sommes consternés par les traitements déplorables dont sont victimes les migrants qui transitent par la Libye. C'est un défi supplémentaire pour les autorités libyennes, mais aussi pour la communauté internationale. La France appelle donc les autorités libyennes à tout mettre en œuvre pour que les migrants soient traités dignement et à renforcer leur coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Les violences et mauvais traitements dont sont victimes les migrants en Libye sont insoutenables. Il s'agit d'une priorité de premier plan en matière de protection des droits de l'homme et de lutte contre la criminalité organisée. Le renforcement des institutions nationales et le développement d'alternatives économiques aux trafics sont essentiels pour y parvenir.

Nous souhaitons enfin insister sur l'importance pour la Libye de remplir son obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale afin de remettre les personnes sous mandat d'arrêt. Ce serait un signal important de l'engagement des parties libyennes en faveur de la lutte contre l'impunité, qui est essentielle pour préserver la confiance de la population libyenne dans son propre État. Les crimes qui continuent de se produire en Libye ne doivent pas rester impunis. C'est une condition de la justice, mais aussi de la réconciliation et de la paix.

En conclusion, je voudrais, au nom de la France, souligner l'urgence de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de M. Salamé. Tous nos efforts communs doivent converger en ce sens. Les Libyens, comme la communauté internationale, ont intérêt à voir la Libye avancer sur la voie de la réconciliation nationale et du consensus politique. Notre unité et notre engagement commun sont plus indispensables que jamais pour y parvenir et pour franchir les différentes étapes du plan d'action. Il est important, dans ce contexte, de préserver les moyens de la MANUL, pour qu'elle puisse mener à bien les missions qui sont les siennes.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'être présent ici ce matin et de présider cette séance importante, ce qui est très apprécié. Je remercie également le Représentant spécial Salamé pour son exposé précieux et instructif et, plus important encore, pour son engagement et celui du Secrétaire général à assurer la direction active et la coordination des efforts déployés par la communauté internationale à l'appui de la paix et de la sécurité en Libye. Je tiens aussi à saluer la présence de M. Mohamed Siala, Ministre des affaires étrangères de la Libye, et à le remercier d'être là aujourd'hui. J'attends avec intérêt d'entendre la déclaration qu'il prononcera tout à l'heure.

Nous n'avons de cesse de plaider pour que l'ONU joue le rôle de chef de file dans les activités de médiation et d'appui en Libye. La volonté du Secrétaire général de voir l'Organisation apporter une réponse plus vigoureuse et durable a fixé les grandes orientations de notre action concertée. M. Salamé peut compter sur notre soutien constant et entier à ses efforts en faveur de la mise en œuvre du plan d'action pour la Libye. Nous maintiendrons notre appui aux initiatives visant à modifier l'Accord politique libyen, qui est le seul cadre viable pour la période de transition jusqu'en 2018, et à s'entendre sur un Conseil présidentiel réformé, en vue de préparer les élections et de promouvoir la réconciliation nationale. À cette fin, nous accueillons avec satisfaction les prochaines étapes proposées que M. Salamé nous a décrites aujourd'hui et, comme d'autres l'ont fait, nous invitons toutes les parties à collaborer avec lui de manière constructive dans le cadre de ce processus.

Nous nous réjouissons de la participation des femmes aux sessions du comité de rédaction à Tunis. Nous insistons sur l'importance critique de la représentation des femmes et de leur participation pleine et égale à chaque étape du processus, et sur le fait qu'il est essentiel de veiller à ce que les prochaines réunions du comité, ainsi que la conférence nationale, soient l'occasion d'aborder leurs préoccupations, notamment pour ce qui a trait à la sécurité et à la mobilité.

Nous avons pris bonne note des observations pertinentes de M. Salamé sur l'épuisement des fonds et la gestion, ou peut-être la mauvaise gestion, des actifs libyens. Comme lui, nous sommes profondément préoccupés par les violations généralisées des droits fondamentaux et du droit international commises par toutes les parties, de Derna à Al-Abyar, dans l'est, à Warshefana, dans l'ouest, presque toujours en toute impunité. Les exécutions sommaires, les enlèvements, les actes de

torture, les viols et les autres formes d'atteintes sexuelles doivent cesser et faire l'objet d'enquêtes, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Les responsables n'étant pas amenés à répondre de leurs actes, ces crimes contribuent également à une dangereuse spirale de vengeance et de représailles, laquelle menace les perspectives de paix en Libye. Je remercie M. Salamé d'avoir insisté sur ces questions aujourd'hui, et nous encourageons la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à intensifier ses activités de surveillance des droits de l'homme. J'ai également bien pris note de ses réflexions sur la manière dont la justice peut être améliorée, notamment par le biais de mécanismes internationaux conjoints.

Nous nous félicitons que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme se soit rendu pour la première fois en Libye en octobre. C'est un jalon important, et nous partageons ses graves préoccupations, dont d'autres orateurs se sont fait l'écho aujourd'hui, quant aux souffrances des migrants et des réfugiés et aux conditions en place dans les lieux de détention. De toute évidence, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour transformer ces installations en centres de transit ouverts conformes aux normes internationales. Il faut également appuyer le travail important que réalisent en Libye l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et trouver des solutions durables pour remplacer la détention, en particulier pour les groupes vulnérables.

Pour terminer, et comme l'ont souligné tous les orateurs précédents, nous devons dès maintenant saisir l'occasion qui s'offre de faire avancer le processus politique en Libye et jeter les bases d'une paix et d'une stabilité à long terme dans le pays. Il est impératif que toutes les parties prenantes libyennes s'impliquent de manière constructive et en privilégiant les intérêts du peuple libyen, et que le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale s'unissent pour appuyer ces efforts.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous vous félicitons, Monsieur le Président, en votre qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, de présider cette importante séance du Conseil de sécurité, qui intervient à une jonction historique pour ce pays frère qu'est la Libye. Je remercie également M. Skoog de son exposé en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie enfin le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, de son exposé, et j'en profite pour lui faire part de l'appui constant de l'Égypte à son travail intensif visant à trouver un règlement politique à la crise libyenne.

Je souhaite donner un aperçu des efforts que l'Égypte entreprend pour contribuer à unifier et renforcer les forces de l'Armée nationale libyenne et soutenir l'action de M. Salamé et de l'ONU dans son ensemble. La commission égyptienne chargée de la question libyenne a accueilli au Caire, du 29 octobre au 2 novembre, une délégation composée de personnel militaire libyen, qui a pris part à des discussions détaillées sur diverses idées et propositions visant à ouvrir une nouvelle ère d'unification de l'armée libyenne. Un groupe de comités techniques spécialisés a été formé pour débattre de l'unification de l'institution militaire et se pencher sur diverses préoccupations liées à la réalisation de cet objectif. Ces discussions ont porté sur les questions relatives à la nature des relations entre les autorités civiles et l'armée, ainsi que sur la manière de restructurer et réorganiser cette dernière. La délégation a décidé de se réunir de nouveau au Caire une fois que ces débats auraient été portés à la connaissance de la Libye, afin de poursuivre les consultations sur les procédures à suivre, et de prendre acte des recommandations que les comités auront entérinées s'agissant de réunifier l'institution militaire.

Sur le plan politique, l'Égypte continue de suivre avec attention les réunions du Haut Conseil d'État consacrées à la modification de l'Accord politique libyen. À cet égard, nous profitons de cette occasion pour réaffirmer notre gratitude à M. Salamé pour ses efforts exhaustifs, et pour souligner qu'il importe de continuer à élargir l'éventail des consultations autour des amendements. Nous considérons également qu'il importe de veiller à ce que les participants fassent preuve de la souplesse nécessaire pour permettre d'appliquer l'Accord, ce que nous appelons tous de nos vœux. Il est également crucial d'éviter les affrontements et de privilégier l'harmonie et la concorde. Il convient également de noter que le temps ne joue pas en notre faveur, puisque tout retard accusé dans l'obtention d'un consensus autour des amendements à l'Accord exposerait la crise en Libye à de nouvelles complications. Nous devons donc travailler rapidement pour finaliser ces amendements avant la fin de l'année.

En ce qui concerne l'évolution de la situation sur le terrain, nous exprimons notre profonde préoccupation au sujet des manœuvres militaires et des affrontements qui ont eu lieu récemment à Warchefana, dans l'ouest

de la Libye. L'Égypte exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter l'escalade des violences.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui aux travaux de l'ONU et à M. Salamé, et nous présentons au peuple frère de Libye nos vœux de paix, de prospérité et de bien-être.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : C'est un privilège, Monsieur le Président, que de vous compter parmi nous à la présente séance. La Bolivie tient à saluer la présence et l'action du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé. Nouslui exprimons notre appui et rendons hommage à son travail, car des progrès notables ont été enregistrés depuis sa nomination. De la même manière, nous remercions l'Ambassadeur Olof Skoog de son action et de son exposé en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. La Bolivie salue aussi la présence parmi nous du e Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, S. E. M. Mohamed Siala.

À l'entame de notre déclaration, nous appelons les parties à appliquer l'Accord politique libyen et à entretenir un dialogue constant afin de parvenir à une transition politique et pacifique effective, ordonnée et sans exclusive, dirigée par les Libyens et dans l'intérêt du peuple libyen, qui tienne compte de ses intérêts et qui lui permette de définir son avenir dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Libye. À cet égard, nous considérons que les propositions faites par le Représentant spécial Salamé – parmi lesquelles figurent l'organisation d'une conférence nationale rassemblant tous les acteurs politiques, la collaboration de ces derniers aux fins de lancer les réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles, et l'organisation d'un processus électoral qui permette d'adopter la nouvelle Constitution et d'avancer vers la tenue d'élections parlementaires et présidentielle – contribueront à ouvrir la voie qui mène à cet objectif. Dans ce contexte, nous soulignons et mettons en exergue les efforts de médiation auxquels s'emploient les différents acteurs régionaux et internationaux aux fins de promouvoir le processus politique libyen et le renforcement des mécanismes de coopération. Dans le même ordre d'idées, nous prenons acte des initiatives lancées par l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie pour soutenir et encourager ce processus.

D'un autre côté, nous voyons avec une vive préoccupation que les affrontements sporadiques entre les parties se poursuivent, accompagnés d'un coût humanitaire élevé, puisque, selon un rapport de la Mission d'appui des Nations Unies à la Libye publié le 1er novembre, 15 blessés et 23 morts sont à déplorer pour le seul mois d'octobre, un bilan dû aux bombardements, aux tirs croisés et à la présence de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés. Malheureusement, ce nombre vient s'ajouter aux plus de 30 000 victimes causées par le conflit depuis 2011.

Par ailleurs, le nombre alarmant de migrants et de réfugiés ayant perdu la vie en Méditerranée - qui, selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations publié le 13 novembre, dépasserait 5 000 personnes en 2017 - n'est qu'une des facettes de la situation critique dans laquelle se trouvent ces populations sur le pourtour méditerranéen. De même, selon le rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 13 000 migrants et réfugiés ont été rescapés en mer Méditerranée par les garde-côtes libyens, un effort que nous apprécions et que nous soutenons. Cela étant, nous sommes extrêmement perturbés par les signalements de détentions de migrants pour une durée indéterminée, lesquelles concerneraient plus de 20 000 personnes. Malheureusement, les conditions auxquelles ces personnes sont soumises durant leur détention ont donné lieu à des dénonciations de torture, de violence sexuelle, d'humiliations, et même de privation de soins médicaux.

Dans ce contexte, nous appelons les parties à prévenir et à cesser les violations et abus des droits de l'homme que subissent les migrants dans les centres sous leur contrôle. Nous leur rappelons qu'ils doivent honorer leurs obligations au regard du droit international humanitaire et garantir les droits de ces personnes. À cet égard, nous appelons à entreprendre les démarches nécessaires pour identifier les responsables de ces violations, les soumettre à des enquêtes et les traduire en justice.

Nous rappelons aux parties au conflit qu'elles sont tenues de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, d'éviter de causer davantage de souffrance à la population civile et de s'abstenir de violer ses droits fondamentaux.

Par ailleurs, nous appuyons les progrès décrits aujourd'hui par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la

Libye dans la mise en œuvre de son mandat et dans le cadre du suivi de l'application de la résolution 2362 (2017).

Enfin, il importe de réitérer que l'impact du conflit libyen sur les conditions de sécurité dans la région est une conséquence directe des pratiques interventionnistes et des politiques de changement de régime dont les effets dépassent largement les frontières de la région du Sahel, et dont nous continuons d'observer les terribles conséquences.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et le remercier, ainsi que l'Ambassadeur Skoog, des exposés instructifs qu'ils ont présentés. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue au Conseil à S. E. M. Mohamed Siala.

Le Japon réaffirme son appui au processus que mène le peuple libyen, conformément au Plan d'action présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général en septembre. Nous appuyons les efforts que déploie le Représentant spécial pour faire avancer le processus. Il faut saisir l'occasion qui se présente. Nous savons tous que les négociations ne seront pas faciles et qu'elles se heurteront à des obstacles en cours de route. L'important est de maintenir la dynamique du dialogue pour mener à bien la transition, et le peuple libyen doit mobiliser sa volonté à cette fin.

Le Conseil doit appuyer ce processus en fournissant l'aide nécessaire. Les parties qui ont de l'influence sur les acteurs concernés doivent notamment contribuer à prévenir tout acte qui pourrait nuire au processus. Le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kono, a directement fait part de la volonté du Japon d'appuyer le processus dirigé par les Libyens à son homologue, M. Siala, lorsqu'ils se sont rencontrés en septembre.

Sur la base de cet engagement, nous envisageons actuellement de relocaliser notre ambassade à Tunis afin de suivre de plus près la situation sur le terrain et de renforcer notre coopération avec les organisations et les pays concernés. Dans le même temps, pour que ce processus long d'un an conserve toute sa dynamique et porte ses fruits, le Conseil doit encourager le dialogue entre les personnages politiques qui ont de l'influence, mais également rechercher des moyens de renforcer la confiance et l'appui du peuple libyen à l'égard du processus. Pour renforcer la confiance de la population dans le processus politique en cours, il est essentiel de fournir des services publics de base et de renforcer les capacités du Gouvernement d'entente nationale et des gouvernements locaux. Il faut également fournir une aide aux personnes déplacées.

Nous attachons de l'importance au Plan d'action et à la déclaration du Président du Conseil qui l'a suivi (S/PRST/2017/19), parce que nous sommes conscients de la nécessité de régler ces questions tout en poursuivant le processus politique. Le Japon appuie activement les initiatives locales de consolidation de la paix en Libye, notamment le renforcement des capacités et des institutions, la promotion du développement socioéconomique et les initiatives locales de réconciliation. Ces activités visent à consolider la paix et la stabilité au niveau local. Notre priorité est de contribuer au Fonds de stabilisation pour la Libye, dirigé par le Gouvernement d'entente nationale, et nous sommes en train de réfléchir à d'autres formes d'aide à la consolidation de la paix.

Je conclus en indiquant à nouveau que le Japon est déterminé à aider les Libyens à surmonter leurs problèmes. L'Accord politique libyen reste le seul cadre viable pour la transition en Libye, et nous continuerons de travailler en étroite coordination avec la communauté internationale afin de garantir son succès.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise se réjouit, Monsieur le Président, de vous voir présider en personne cette importante séance d'information sur la situation en Libye, situation que votre pays, à juste titre, a érigée au rang de priorité absolue durant sa présidence du Conseil. Je voudrais également saluer la présence de S. E. M. Mohamed Siala, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, dont nous attendons avec impatience la déclaration tout à l'heure.

Je me tourne maintenant vers mon voisin de gauche, l'Ambassadeur Skoog, pour le féliciter du travail remarquable que lui et son pays accomplissent à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La situation en Libye nous préoccupe tout particulièrement, en ce sens que l'espoir suscité par les efforts récents, y compris ceux de M. Salamé sur le terrain, mais aussi de pays tels que la France et l'Égypte, nous semble ébranlé par la recrudescence de la violence observée récemment. Elle nous préoccupe aussi car ses effets sur la population civile et sur toute la région africaine sont catastrophiques. Pour nous, Africains, la poursuite et l'aggravation du conflit libyen continuent d'avoir un effet de déversement particulièrement difficile sur le

continent tout entier, mais plus particulièrement dans la bande sahélo-saharienne. Les armes continuent de circuler, les groupes terroristes prolifèrent et la traite des personnes est florissante, avec son lot de violations graves du droit international humanitaire.

L'évolution de la situation en Libye dépend en partie de la bonne conduite de plusieurs initiatives importantes en cours, tels par exemple la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le processus prometteur du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Alliance pour le Sahel, promue par la France et l'Allemagne notamment.

Ma délégation tient à souligner que pour le Sénégal, il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise libyenne. Nous encourageons ainsi toutes les parties libyennes à considérer uniquement l'intérêt national de leur pays et à tout mettre en œuvre pour surmonter leurs difficultés politiques et œuvrer ensemble au rétablissement de la paix et de la sécurité afin de préserver la souveraineté nationale, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de ce grand pays africain.

La délégation sénégalaise invite également les Libyens à faire preuve de retenue pour mettre fin à la violence et aux affrontements et à travailler dans un esprit de compromis, sur la base de l'Accord politique libyen, seul cadre viable accepté par la majorité des acteurs libyens, en y apportant bien entendu les amendements nécessaires voulus – M. Salamé en a parlé tout à l'heure – comme ils le souhaitent, afin de mener à bien la transition politique en Libye suivant un processus inclusif dirigé par les Libyens eux-mêmes.

Les défis liés à la situation actuelle, tant pour la Libye que pour les pays voisins, rappellent qu'il est nécessaire de travailler à l'unification et la reconstruction des institutions de ce pays, y compris des forces militaires et de sécurité, conformément à cet accord politique. Aussi, la mise en œuvre du Plan proposé par M. Salamé mérite d'être soutenue, tout en tirant aussi profit d'une meilleure coordination des nombreuses initiatives pour le dialogue interne, également, pour la situation géopolitique dans laquelle baigne la Libye. C'est en cela que le travail de la MANUL que conduit brillamment M. Salamé sur le terrain nous paraît essentiel. Il mérite donc tout notre soutien.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite que M. Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, soit venu à New York pour présider la présente séance. La Chine souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, M. Mohamed Siala, et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Ghassan Salamé, ainsi que l'Ambassadeur Olof Skoog, de leurs exposés respectifs.

L'Accord politique libyen, conclu en décembre 2015, représente un succès majeur des efforts déployés par le peuple libyen pour rétablir la paix et la stabilité. Ces deux dernières années, le peuple libyen a œuvré inlassablement pour mettre en œuvre l'Accord politique libyen, et a accompli quelques progrès. Entre-temps, la Libye est confrontée à de multiples difficultés majeures, comme des divergences politiques considérables, une situation sécuritaire précaire, un terrorisme endémique et le problème des réfugiés et des migrants.

La Chine suit très attentivement la situation et les événements en Libye et appuie chacune des tentatives visant à faire avancer le processus politique et à promouvoir les efforts conjoints des parties libyennes en vue de lutter contre le terrorisme. Les parties libyennes doivent œuvrer de concert et adopter des mesures positives pour faire avancer le processus politique. Les membres de la communauté internationale doivent rapprocher davantage leurs points de vue sur cette question et contribuer efficacement au processus de paix libyen.

Premièrement, la recherche d'une solution politique doit se poursuivre. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et continuer de promouvoir un processus politique qui soit dirigé et pris en main par les Libyens eux-mêmes. Les parties libyennes doivent faire preuve de bonne volonté, surmonter leurs différends par le dialogue politique sans exclusive et, sur la base de l'Accord politique libyen, trouver une solution qui réponde aux préoccupations de toutes les parties afin de rétablir l'autorité nationale et de garantir la réconciliation nationale, la paix, la stabilité et le développement du pays.

Deuxièmement, il convient de déployer tous les efforts possibles pour garantir la sécurité en Libye et créer des conditions propices à un dialogue politique sans exclusive et durable. La Chine appuie les efforts que fait la Libye pour sauvegarder sa sécurité et sa stabilité nationales, et espère que les parties libyennes renforceront leur dialogue, mettront de côté leurs différends, et continueront de coopérer dans des domaines d'intérêt commun pour le peuple libyen, tels que la lutte

contre le terrorisme et l'accélération du développement économique.

Troisièmement, l'ONU doit demeurer la principale voie de médiation. Récemment, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), dirigée par M. Salamé, a travaillé sur le Plan d'action des Nations Unies visant à promouvoir le processus politique en Libye. La MANUL a beaucoup collaboré avec les parties libyennes, a facilité le dialogue entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, et a procédé à une véritable étude des questions clefs, telles que les amendements à apporter à l'Accord politique libyen.

La Chine appuie le travail constant de M. Salamé et apprécie les efforts déployés par les États voisins, la Ligue des États arabes et l'Union africaine pour faciliter le dialogue entre les Libyens. Nous espérons que les parties concernées continueront de plaider en faveur de la paix et de promouvoir le dialogue, et nous exhortons toutes les parties à faire preuve de souplesse et à participer activement au processus de réconciliation nationale. La Chine est prête à travailler constamment avec la communauté internationale et à apporter sa propre contribution au rétablissement rapide de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité en Libye.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) **:** Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation se félicite et prend bonne note de votre présidence de la séance d'aujourd'hui, et salue la participation du Ministre des affaires étrangères de la Libye, M. Mohamed Siala. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Ghassan Salamé, ainsi que l'Ambassadeur Olof Skoog, de leur travail dévoué et des dernières informations détaillées qu'ils nous ont communiquées.

Le Kazakhstan se félicite de l'adoption du nouveau Plan d'action des Nations Unies visant à résoudre la crise qui se prolonge en Libye, qui a été présenté en septembre en marge de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous appuyons pleinement les efforts de médiation de la communauté internationale, y compris ceux des pays voisins et du Quatuor pour le Moyen-Orient, visant à promouvoir la réconciliation politique en Libye. Ces mesures d'aide extérieure doivent être coordonnées globalement et stratégiquement pour régler la situation en Libye sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement des efforts résolus consentis par le Représentant spécial, M. Salamé, pour rechercher un règlement politique. Les séries de pourparlers envisagées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Comité de rédaction conjoint sont essentielles, et nous exhortons dès lors les forces politiques libyennes à coopérer de manière constructive avec le Représentant spécial, M. Salamé.

La reconstruction après le conflit, lorsque la crise en Libye aura été réglée par des moyens politiques et diplomatiques et par un dialogue inter-libyen sans exclusive, sera l'étape la plus critique. En ce sens, nous voyons d'un bon œil les mesures prises par le Représentant spécial pour assurer le retour de la Mission des Nations Unies en Libye. Cela permettra de mobiliser davantage la participation et la coopération actives sur le terrain, avec divers acteurs de la société libyenne.

Une fois encore, nous soulignons que la solution au conflit doit être principalement et exclusivement pacifique; un accord politique est la seule option viable pour la réconciliation. Dans le même temps, les initiatives de processus et de solutions politiques, ainsi que leur appropriation, doivent venir des Libyens eux-mêmes, qui doivent décider de leur propre avenir. Mais ce processus politique n'aura lieu que s'il existe des mesures visant à améliorer les conditions socioéconomiques qui auront des répercussions positives sur le processus politique et la stabilité dans le pays. Ces mesures doivent s'accompagner d'initiatives visant à réunir toutes les parties libyennes sous l'autorité d'institutions de pouvoir légitimes et efficaces. Leur absence créerait un vide et un terreau fertile pour les activités des extrémistes et des groupes terroristes.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le niveau élevé d'impunité et par les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les différentes parties au conflit. Comme nous l'avons entendu la semaine dernière de la Procureure de la Cour pénale internationale (voir S/PV. 8091), la situation en matière de sécurité demeure très préoccupante en Libye et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes également inquiets de la situation épouvantable des migrants. Nous partageons les préoccupations du Représentant spécial sur la prévalence de la migration irrégulière et sur les recettes qu'elle génère pour les réseaux de passeurs. Ces activités se sont révélées être une menace directe à la stabilité dans plusieurs régions de Libye. Des centaines de milliers de migrants et de réfugiés sont souvent victimes de violences et sont détenus dans des conditions inhumaines. Il est clair que

nous devons mettre un terme à ces pratiques en arrêtant les passeurs et en adoptant une politique migratoire concertée. Lors du débat de demain, nous allons examiner les causes profondes des flux migratoires qui nuisent à la situation en matière de sécurité dans la Méditerranée.

Nous pensons qu'un règlement rapide de la situation en Libye fera baisser le taux des flux migratoires dans le pays. Il est particulièrement important de fournir une aide humanitaire à la population qui en a désespérément besoin et dont les graves souffrances ne doivent pas être négligées dans notre quête d'un dialogue entre les différentes forces politiques dans le pays. Dans le même ordre d'idées, il convient de souligner la nécessité de garantir le respect des droits de l'homme et de prévenir les tentatives d'exploitation illégale des migrants. Par conséquent, nous nous félicitons de la volonté du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'étendre ses activités en Libye afin de garantir la protection des droits des réfugiés.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) **:** Monsieur le Président, votre présence et celle du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, M. Mohamed Siala, démontrent l'importance de cet exposé. Nous remercions aussi le Représentant spécial. Salamé et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés.

Comme beaucoup d'autres autour de cette table, les États-Unis appuient pleinement les nombreux efforts que déploie le Représentant spécial Salamé. Les États-Unis se félicitent de tout ce qu'il entreprend pour relancer le processus politique en Libye et aider les Libyens à parvenir à la réconciliation politique. Il est manifeste, au vu de la séance d'aujourd'hui, qu'il a tout l'appui du Conseil de sécurité. C'est pour la Libye une réelle occasion de tourner la page d'un conflit qui dure depuis des années. Les dirigeants libyens peuvent mettre le pays sur la voie d'une plus grande stabilité et d'une plus grande prospérité économique en s'engageant à fond dans le processus politique mené sous l'égide de l'ONU. Le moment est venu pour tous les acteurs politiques de faire montre de leadership et de prendre des mesures décisives en vue de la paix.

Nous, en tant que membres du Conseil, devons user de toute notre influence collective pour aider les Libyens à rester engagés dans cette voie. Bien entendu, le chemin qui mène à la paix est souvent sinueux, et tout processus de médiation se heurtera à des obstacles. Nous sommes convaincus que ces obstacles peuvent être surmontés grâce à l'appui unifié de la communauté internationale au Représentant spécial Salamé, et au processus politique facilité par les Nations Unies. Il nous faut parler d'une même voix et insister sur le rôle central des Nations Unies. Nous espérons que la coopération étroite avec le Représentant spécial Salamé, se poursuivra alors qu'il continue de mettre en œuvre le Plan d'action que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Nous saluons aussi le leadership dont fait preuve le Premier Ministre Faiez Ferraj et le Gouvernement d'entente nationale s'agissant de promouvoir la réconciliation nationale en Libye. Comme l'indique à juste titre le Plan d'action des Nations Unies, l'objectif ultime doit être d'aider les Libyens à préparer des élections, dont les résultats seront acceptées par le plus grand nombre. Les élections ne pourront avoir lieu que lorsque les bases politiques seront en place et que les conditions de sécurité le permettront. Le dialogue politique est le seul moyen d'aller de l'avant en Libye. Toute tentative d'imposer une solution militaire ne fera que déstabiliser davantage la Libye, fera le jeu de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes en Libye, et sapera les efforts visant à remédier au problème de la migration.

Les Libyens, qui souffrent depuis trop longtemps, ont clairement fait comprendre qu'ils n'en peuvent plus de l'insécurité et des fauteurs de troubles qui sapent les transitions politiques. Les fauteurs de troubles en Libye ne doivent plus bloquer ou retarder la réconciliation. Cela inclut toute tentative de saper l'intégrité du Gouvernement libyen et des institutions économiques clefs de la Libye. Certaines parties affirment que l'Accord politique libyen viendra à expiration le 17 décembre, date du deuxième anniversaire de sa signature. La communauté internationale doit rejeter systématiquement ces affirmations, qui ne profitent à personne sinon aux fauteurs de troubles qui croient qu'en traînant les pieds et en remettant le compteur à zéro, ils pourront court-circuiter le processus politique facilité par les Nations Unies. L'Accord politique libyen reste le seul cadre valide tout au long de la période de transition en Libye. Nous voulons tous un règlement politique rapide du conflit, et imposer de fausses dates butoir sera contreproductif.

Le Représentant spécial Salamé a présenté le Plan d'action des Nations Unies en septembre. Nous devons veiller à ce qu'il dispose du temps et de l'appui dont il a besoin pour le mettre en œuvre. Tout vide politique ou sécuritaire ne fera que saper le processus de réconciliation et déstabiliser encore davantage la Libye. Les

États-Unis jugent particulièrement préoccupantes les récentes frappes aériennes sur Derna, une ville qui a désespérément besoin d'un accès humanitaire immédiat et sans entraves. Nous nous associons aussi au Gouvernement d'entente nationale pour condamner le charnier découvert à Abiyar, dans lequel se trouvaient 36 personnes tuées d'une balle dans la tête. Les responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que d'atteintes à ces droits, doivent être amenés à en répondre. Les États-Unis sont aussi préoccupés par la situation au plan de la sécurité qui reste tendue dans l'ouest de la Libye, notamment à Zaouïa et à Warchefana. Toute activité militaire déstabilisatrice risque de se transformer rapidement en violent conflit civil armé.

Enfin, pour en venir aux sanctions, nous voulons mettre l'accent sur le problème de l'exportation illégale de pétrole brut et de produits pétroliers de Libye. Le Conseil a maintes fois condamné ces transactions illicites, à la demande du Gouvernement d'entente nationale. Au début de l'année, le Conseil a inscrit sur sa liste deux navires, le *Capricorn* et le *Lynn S*, pour leur implication dans la contrebande de pétrole. Ces navires font toujours l'objet de sanctions. C'est pourquoi nous rappelons aux États Membres, en particulier ceux de la Méditerranée et du Moyen-Orient, qu'ils ne doivent pas permettre à ces navires de mouiller dans leurs ports. Nous réitérons aussi que les États du pavillon de ces navires doivent remplir leur obligation instruire ces navires de l'interdiction d'embarquer, transporter ou décharger leurs cargaisons.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, les États-Unis sont d'avis que les Libyens ont maintenant une bonne occasion de s'acheminer réellement vers la réconciliation nationale. Le Représentant spécial Salamé, et la communauté internationale adhèrent à ce même objectif. Le moment est venu maintenant pour les dirigeants libyens de coopérer de bonne foi avec le Représentant spécial. Les États-Unis s'attacheront à mobiliser la communauté internationale contre quiconque voudrait perturber le processus facilité par les Nations Unies, mais nous espérons que les Libyens pourront mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt de l'avenir de leur pays. Il est grand temps que les Libyens remettent sur pied leurs institutions et reconstruisent leur économie. Les États-Unis exhortent tous les Libyens, qu'ils soient de l'est, de l'ouest ou du sud, à s'unir et à oeuvrer ensemble à la sécurité et à la prospérité de la Libye.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie de sa présence le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, M. Siala. Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Salamé, de son important exposé d'aujourd'hui et pour tous les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix en Libye. Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Skoog de sa présidence efficace du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous attendons avec intérêt d'entendre l'importante déclaration que fera le Ministre Siala.

Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, l'Ukraine continue de croire qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Libye et que ce dernier ne peut être réglé que par la voie d'un dialogue véritable, auquel doivent participer toutes les parties prenantes de bonne foi et sans conditions préalables. À cet égard, nous saluons les consultations engagées dernièrement par le Représentant spécial Salamé avec les parties pour promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens, que le Conseil a approuvé dans la déclaration de son président S/PRST/2017/19 du 10 octobre. En particulier, je voudrais mentionner les nombreuses rencontres d'un comité de rédaction conjoint à Tunis et d'autres dans la région en vue de discuter des amendements à apporter à l'Accord politique libyen, qui, à notre avis, reste le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise actuelle. À cet égard, nous demandons à toutes les parties impliquées de poursuivre ces consultations jusqu'à ce qu'un règlement soit trouvé à toutes les questions en suspens. Toutes les tentatives visant à saper ces objectifs de la période de transition en Libye sont inacceptables et doivent être condamnées.

Deuxièmement ma délégation est extrêmement préoccupée par la poursuite de l'insécurité en Libye. Les parties belligérantes doivent d'abstenir de toutes actions susceptibles d'aggraver encore davantage la situation au plan de la sécurité et perturber l'unification de l'armée libyenne et des forces nationales de sécurité sous l'autorité d'un Gouvernement civil unifié. L'Ukraine prend aussi très au sérieux la menace terroriste en Libye, qui n'a pas seulement une dimension interne, mais aussi un impact régional plus large. À cet égard, l'Ukraine appuie les efforts du Gouvernement d'entente nationale pour contrer les menaces terroristes et défaire l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes extrémistes en Libye.

L'attentat perpétré par Daech le 4 octobre contre un tribunal à Misrata et la mise en place par cette organisation de points de contrôle supplémentaires près de Syrte sont des signes montrant clairement que la fragmentation persistante de la société libyenne, conjuguée au conflit interne et aux affrontements armés, représente le plus obstacle à une offensive ciblée, cohérente et ininterrompue contre l'EIIL dans ce pays. C'est pourquoi il est plus nécessaire que jamais que la communauté internationale continue d'appuyer l'action que mène le Gouvernement d'entente nationale pour unir le pays et y rétablir l'ordre.

Troisièmement, nous ne sommes pas moins préoccupés par la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme en Libye. De nombreuses informations appellent notre attention sur la persistance des atteintes aux droits de l'homme et des violations de ces droits, comme les assassinats extrajudiciaires, les enlèvements, les disparitions forcées et la torture. La récente découverte de cadavres de personnes ayant été tuées par balle et torturées est extrêmement troublante. Les autres faits qui préoccupent l'Ukraine, ce sont les abus commis contre les migrants et les réfugiés dans les centres officiels et officieux en Libye. À notre avis, la communauté internationale doit mettre en place une stratégie globale pour mieux protéger ces groupes vulnérables. Je suis sûr que notre débat de demain contribuera à cet effort.

Enfin, je voudrais réitérer l'appui de l'Ukraine à l'action menée par le Représentant spécial Salamé, et féliciter tous les hommes et toutes les femmes de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui continuent de s'acquitter de leurs tâches dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions Monsieur le Président, de votre présence parmi nous aujourd'hui et d'avoir dirigé nos travaux. Nous saluons également la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye, M. Mohamed Siala. Nous voudrions en outre remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, et le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Olof Skoog, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés détaillés.

La stabilisation de la Libye et le règlement du conflit de longue date en Libye restent une priorité pour le Conseil de sécurité. L'Uruguay appelle toutes les parties au conflit libyen au calme et à la modération, et réaffirme que la seule solution au conflit en Libye passe par la voie politique et la négociation entre les parties. La sortie de crise sera le fruit d'efforts de tous les Libyens et le résultat de négociations sans exclusives débouchant sur un processus politique, en vue de la tenue d'élections et pour mettre le pays à l'abri des débordements autoritaires.

À cet égard, nous appuyons le Plan d'action des Nations Unies en vue de la reprise d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens sous la direction et sous l'égide de l'ONU, qui a été présenté par le Secrétaire général António Guterres et son Représentant spécial. Le Conseil de sécurité doit continuer d'apporter son appui au Premier Ministre Serraj et au Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente en vue de l'application de l'Accord politique libyen.

L'Uruguay a toujours été favorable à toute initiative unilatérale, régionale ou multilatérale proposant des solutions en vue du règlement de ce conflit ou de tout autre conflit. À cet égard, nous nous félicitons de ce que la réunion convoquée par la France en juillet ait abouti à un accord sur une cessation des hostilités et la tenue d'élections en 2018. Nous espérons que les accords conclus à cette occasion seront mis en œuvre. Nous prenons note avec satisfaction des réunions tenues à la demande du Représentant spécial par le comité de rédaction conjoint, composé des membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État. Ce sont autant de mesures importantes permettant de renforcer la confiance et de faire des progrès vers la réconciliation nationale, qui doivent être suivies d'actions concrètes sur le terrain.

Nous encourageons M. Salamé à travailler en étroite coordination avec les autorités libyennes pour parvenir à un accord sur les amendements qu'il convient d'apporter à l'Accord politique libyen, pour en faire un cadre permettant de rétablir la paix et l'unité dans le pays, d'étendre le contrôle du Gouvernement libyen légitime sur l'ensemble du territoire national et de s'attaquer sans plus tarder aux multiples défis auxquels le pays est confronté. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale pourra étendre son autorité, enrayer la nouvelle vague de violence et préserver sa légitimité, en assurant la sécurité et les services essentiels à la population libyenne.

Pour ce faire, il faudra notamment lutter contre le terrorisme, qui a encore plusieurs foyers en Libye, remédier à la très grave crise humanitaire et coopérer avec les

autorités européennes pour lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic d'armes. La violence qui persiste dans plusieurs régions de la Libye, notamment à Derna, qui fait l'objet d'un siège et de bombardements qui ont coûté la vie à des dizaines de civils, ne peut conduire qu'à une escalade du conflit et saper les efforts déployés pour donner un nouvel élan à l'Accord politique libyen.

Le chaos qui règne en Libye ces dernières années a facilité les activités des groupes extrémistes et des milices armées, qui profitent du vide institutionnel et en matière de sécurité pour mener des activités criminelles et terroristes qui ont une incidence négative non seulement sur la Libye, mais aussi sur les pays voisins au sein de la région et au-delà. Du point de vue géopolitique, la pacification et la stabilité de la Libye revêtent une importance capitale pour le Maghreb et les autres régions du continent.

La situation désespérée des migrants qui utilisent la Libye comme pays de transit pour atteindre l'Europe demeure une source de préoccupation. Des centaines de milliers de migrants de l'Afrique subsaharienne, qui se trouvent actuellement en Libye en attendant de pouvoir traverser la Méditerranée, sont victimes de mauvais traitements et de violations très graves de leurs droits fondamentaux. Tout récemment, les médias ont à nouveau évoqué la question de la traite des esclaves en Libye. C'est une aberration qui doit être condamnée par tout le monde à l'unanimité. Nous réitérons qu'en envisageant des solutions à ce problème, il faut donner la priorité aux droits de l'homme des migrants et des réfugiés et éviter de les considérer comme des criminels. Seule la stabilisation politique et institutionnelle de la Libye permettra de réduire véritablement ce phénomène.

Enfin, nous réitérons notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général et au rôle que joue la MANUL, et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en collaboration avec le Premier Ministre Serraj, le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale et d'autres parties en Libye en vue de se mettre d'accord sur un cadre adapté à la réalité actuelle du pays, qui permettrait de relancer le processus politique et de réduire la violence. Le nouvel accord politique libyen, ainsi que le Plan d'action proposé par l'ONU, doivent être au cœur des solutions aux problèmes graves et urgents auxquels la Libye fait face, notamment la lutte contre le terrorisme et les graves crises sur le plan humanitaire, économique et de la sécurité qui touchent des millions de personnes.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, présider cette séance du Conseil de sécurité. Cela atteste de l'importance que vous accordez à la situation en Libye. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous remercier de la façon très humaine dont votre pays gère la question des migrants. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous saluons également la présence du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye parmi nous aujourd'hui. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, de son exposé et de ses efforts diplomatiques dans cette quête continue de la paix et de la stabilité en Libye. Son analyse et les informations à jour qu'il nous a communiquées sont de la plus haute qualité. Nous avons beaucoup appris de son analyse exhaustive et objective.

Comme la France l'a dit, le moment est venu pour le Conseil de s'exprimer d'une seule voix en ce qui concerne la Libye. Comme nous le savons, cela vaut également pour d'autres situations. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Skoog de son exposé et des efforts qu'il déploie à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous savons que quelles que soient les tâches qui lui sont confiées, l'Ambassadeur Skoog s'en acquitte avec un grand sens de responsabilités. Compte tenu du nombre très élevé de violations des droits de l'homme, on attend beaucoup du Comité qu'il préside. Nous sommes confiants que grâce à lui, l'action du Comité sera des plus efficaces.

La détérioration de la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité en Libye, notamment les attaques récentes visant des civils et des institutions civiles, demeurent une source de vive préoccupation. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre solidarité et notre sympathie au peuple et au Gouvernement libyens. Nous réitérons notre conviction, à savoir que le règlement durable de la crise multidimensionnelle en Libye, y compris la question des migrations illégales et des réfugiés et la présence des groupes armés illégaux, passe par une solution politique globale, sous l'égide de l'ONU.

À cet égard, le Plan d'action des Nations Unies, avec ses différentes étapes, offre une nouvelle occasion de sortir de l'impasse politique actuelle et de satisfaire aux exigences légitimes de tous les Libyens. Nous apprécions l'engagement constant du Représentant spécial auprès de tous les Libyens sur la base du plan d'action,

à travers des efforts qui consistent notamment à réunir les principaux acteurs politiques, dans le but de modifier l'Accord politique libyen, qui demeure le seul cadre viable pour résoudre la crise libyenne.

Nous nous félicitons en particulier des progrès accomplis à Tunis lors de la réunion des parties prenantes libyennes tenue sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous estimons que ce processus est absolument essentiel pour sortir de l'impasse politique actuelle et ouvrir la voie à la paix durable, à la stabilité et la réconciliation en Libye par l'intermédiaire d'un dialogue sans exclusive. Toutefois, nous comprenons la difficulté d'aplanir les divergences et, partant, la nécessité d'une mobilisation véritable et constructive de l'ensemble des Libyens, de toute urgence et dans le cadre d'une vision nationale, afin de parvenir à une entente commune et de faire avancer le processus.

À l'évidence, il y a deux points, entre autres, qui resteront critiques. Comme le Représentant spécial Salamé l'a souligné, il faut éviter de créer un vide, d'où le besoin de veiller au respect de l'Accord politique libyen. L'autre point tient à ce qu'il faut faire en sorte que les Libyens s'approprient vraiment le processus. Bien sûr, il n'existe pas de solution militaire au problème libyen.

La communauté internationale, en particulier par l'intermédiaire du Conseil, devrait envoyer un message fort et unifié pour exhorter toutes les parties à cesser les violences et à s'engager dans un dialogue politique inclusif et soutenu. Le rôle des pays voisins de la Libye dans la quête de la paix, de la sécurité et de la réconciliation est en effet crucial dans le cadre d'un processus dirigé par les Libyens. L'Union africaine a également un rôle important à jouer dans le processus. Cela dit, en dernière analyse, la solution de la crise en Libye est d'abord entre les mains des Libyens eux-mêmes, et le rôle de la communauté internationale consiste à soutenir efficacement leurs efforts. Nous espérons par conséquent que tous les Libyens participeront de manière constructive au processus politique inclusif, tel que prévu dans le plan d'action, et feront preuve d'un esprit de compromis aux fins d'obtenir des résultats concrets qui soient de nature à faciliter la mise en œuvre intégrale du plan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye.

M. Siala (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, c'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter, Monsieur le Président, mon cher ami Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens aussi à remercier M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, de son excellent exposé. Mes remerciements vont également à M. Skoog, Représentant permanent de la Suède, pour sa présentation, dans laquelle il a abordé les faits nouveaux les plus récents quant aux sanctions imposées à la Libye, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je veux réaffirmer que le Gouvernement d'entente nationale est désireux d'appuyer tous les efforts déployés par les Nations Unies pour aider les parties libyennes à s'accorder pleinement sur les divers points litigieux afin de mettre un terme à la crise en Libye, d'arrêter le bain de sang et d'alléger la souffrance de la population libyenne.

Comme le Conseil le sait, la souffrance de la population libyenne s'accroît jour après jour dans plusieurs domaines en raison des conditions de sécurité qui se dégradent et des divisions politiques qui subsistent dans le pays. Malgré les tentatives sincères de certaines parties nationales pour régler la situation et sortir de l'impasse actuelle, les intérêts politiques divergents des différents acteurs entretiennent l'instabilité et empêchent le Gouvernement d'entente nationale de s'acquitter de ses responsabilités, en particulier celles qui ont trait à la fourniture de services de base aux citoyens. À cet égard, nous espérons que les initiatives internationales et régionales se poursuivront jusqu'à ce qu'un consensus politique soit trouvé entre toutes les parties libyennes de manière à restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Il serait négligent de ma part de ne pas adresser des louanges sincères à M. Salamé pour ses efforts concertés dans l'organisation récente des pourparlers de paix tenus en Tunisie, pays frère, où il a réuni des membres de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État en vue de parvenir à un accord sur un texte de consensus et de modifier l'Accord de paix libyen, signé le 15 décembre 2015. À cet égard, nous espérons que les efforts du Représentant spécial continueront d'affaiblir les divisions et permettront de rassembler tous les Libyens, et que des solutions rapides seront élaborées afin de surmonter les obstacles actuels à la lumière du statu quo qui a cours, de réconcilier les vues de la

Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, et d'organiser et de tenir des élections et le référendum sur la Constitution dès que possible l'an prochain. Pour notre part, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures visant à appuyer la Haute Commission électorale nationale pour que des élections aient lieu dans un proche avenir.

En dépit des grandes difficultés rencontrées en Libye, le Gouvernement d'entente nationale n'épargne aucun effort pour traiter toutes ces questions de manière impartiale et transparente en veillant à la participation de tous les acteurs libyens, politiques comme militaires, afin de surmonter les divergences de vues et d'unir la Libye sur la base de ses intérêts nationaux. Telle est la tâche nationale pour laquelle le Gouvernement d'entente nationale a été constitué – obtenir la réconciliation, établir des institutions publiques civiles et démocratiques et fournir des services au peuple libyen, qui est épuisé par le conflit et les divisions politiques. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise en Libye. Il faut unir les institutions militaires et de sécurité pour les rassembler sous l'autorité du pouvoir exécutif civil.

De ce point de vue, nous accueillons avec satisfaction les récents pourparlers du Caire, organisés par l'Égypte, qui ont abouti à une réunion entre les dirigeants militaires du Gouvernement d'entente nationale et leurs homologues de la partie orientale du pays. Nous espérons que cela débouchera sur une proposition effective tendant à mettre de la distance entre les institutions militaires et le conflit politique, de sorte que nous puissions nous concentrer sur la lutte contre le terrorisme et la protection de l'État.

Le Gouvernement d'entente nationale condamne les incidents récents qui ont vu certains de ses représentants pris pour cibles, de même que les décisions prises il y a peu par des organes parallèles, telles que l'arrestation et la mise au secret de maires de telle ou telle province et de membres d'autres organes qui sont en contact avec lui, ou encore l'émission d'un mandat d'arrêt contre le maire de Tobrouk. Nous condamnons fermement les agissements de ce genre, qui compromettent nos efforts visant à fournir des services à toutes les villes libyennes et à protéger les citoyens des retombées du conflit politique. Ces agissements vont par ailleurs à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation de la coopération islamique, qui appellent à ne plus coopérer avec ces organes parallèles.

Le Gouvernement d'entente nationale condamne également les violences entre Libyens et la politique du règlement de comptes par la force et de l'arrestation de personnes sur la base de leur identité, qui donne lieu à des enlèvements, des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et d'autres actes qui équivalent à des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les auteurs doivent être remis aux autorités légitimes afin de répondre de leurs actes.

Le Gouvernement d'entente nationale condamne le recours à la violence contre tout civil non armé et toute action destinée à porter atteinte à l'intégrité physique de civils dans quelque ville libyenne que ce soit.

Nous rappelons à cet égard le bombardement de civils à Wadi Nina le 20 septembre 2017 et les frappes aériennes criminelles qui ont visé la ville de Derna le 30 octobre, entraînant la mort de nombreux innocents, pour la plupart des femmes et des enfants. Nous condamnons catégoriquement ces actes criminels. Nous avons contacté le Conseil de sécurité au moment des faits, par l'intermédiaire de notre mission permanente auprès de l'ONU, et avons fait part de notre condamnation et de notre rejet de ces actes criminels. Nous avons demandé au Conseil de nous aider à enquêter sur cet acte terroriste, afin de déterminer les circonstances qui l'entourent et d'en identifier les auteurs. Une nouvelle fois, nous demandons au Conseil de sécurité de convoquer une séance extraordinaire pour examiner cet incident et prendre les mesures idoines. Nous appelons également le Conseil de sécurité et la communauté internationale à nous aider à lever le siège imposé depuis deux ans à Derna et à ouvrir des couloirs humanitaires pour permettre aux civils d'avoir accès à l'aide humanitaire.

En raison de la dégradation des conditions de sécurité, mon pays est en proie à de nombreuses difficultés qui entravent les capacités du peuple libyen, notamment la contrebande de pétrole et de ses produits dérivés par des bandes criminelles armées impliquées dans de nombreuses activités illicites, telles que la traite d'êtres humains. Récemment, mon gouvernement a demandé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de renouveler l'inscription de deux navires sur la Liste des sanctions pour avoir tenté d'exporter illégalement des produits dérivés de pétrole libyen.

À cet égard, nous espérons que les pays du pavillon apporteront leur assistance pour déterminer les circonstances de cet incident, prévenir de tels actes illicites à l'avenir et restituer les cargaisons clandestines

aux autorités libyennes légitimes. Nous signalons également que lever l'interdiction imposée aux navires inscrits sur la Liste même s'ils ne respectent pas la loi ou s'ils ne restituent pas les cargaisons clandestines aux autorités libyennes légitimes ne ferait assurément qu'encourager les contrebandiers à poursuivre sur cette voie. Nous réaffirmons par ailleurs le droit du pouvoir judiciaire national libyen d'enquêter, d'inculper et de poursuivre en justice les auteurs de ces actes et de demander réparation aux pays concernés, par la voie de la justice internationale.

En ce qui concerne les avoirs libyens gelés – une question que nous avons déjà soulevée devant le Conseil –, tous les membres sont au courant des préoccupations du Gouvernement d'entente nationale. À l'origine, la résolution 1970 (2011) reflétait la volonté de la communauté internationale de protéger le patrimoine du peuple libyen. Elle ne visait pas à punir la Libye mais à empêcher les avoirs libyens d'être dilapidés durant la révolution et la période de transition qui a suivi la chute du précédent régime. Elle était donc censée n'être applicable que durant un laps de temps déterminé, et ne prévoyait pas que la crise libyenne perdurerait plus de six ans. Le fait est que le régime du gel des avoirs a aujourd'hui un effet négatif sur les intérêts du peuple libyen et des générations futures.

Je tiens à souligner ici que notre mission permanente auprès de l'Organisation est entrée en communication avec le Conseil de sécurité dès mars 2016 au sujet de l'état déplorable des avoirs libyens gelés du fait du régime de sanctions actuel, et qu'elle a réitéré sa demande en juin 2017, ce dont attestent deux documents du Conseil de sécurité publiés sous les cotes S/2016/275 et S/217/543, en plus de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, M. Faiez Mustafa Serraj (S/2017/629, annexe). L'État libyen ne demande pas que le gel des avoirs soit levé, mais appelle à trouver une formule adaptée qui l'aiderait à gérer son patrimoine et ses investissements, quoique gelés, afin qu'ils ne subissent pas progressivement, comme c'est le cas actuellement année après année, une érosion importante. Nous invitons donc une fois de plus le Conseil de sécurité à examiner cette question et à stopper ces pertes aussi rapidement que possible, de manière à préserver les biens et le patrimoine du peuple libyen.

Pour terminer, nous rappelons la réunion de haut niveau organisée par le Secrétaire général le 20 septembre 2017, lors de laquelle le rôle vital que joue l'ONU dans le règlement de la crise libyenne a été mis en exergue. À cet égard, le Gouvernement d'entente nationale réaffirme son attachement à l'ONU et sa volonté de coopérer avec elle, par le truchement du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, afin de mettre un terme à la division politique et à la fragmentation de la Libye, et d'ouvrir de nouvelles perspectives qui privilégient la recherche d'une solution énergique pour que cessent les souffrances endurées par le peuple libyen en raison de la détérioration, voire de l'absence, des services de base, et des grandes difficultés économiques et financières.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.